



PRO CONSEIL
Consultant formateur

Nos compétences

- ☛ **Analyse de votre budget**
Comprendre le budget de la commune, de la communauté de communes
- ☛ **Prospective financière**
Entrer dans la démarche projet pour construire votre budget : « Un budget pour quoi faire ? »
- ☛ **Projet de mandat et prospective financière : les clés du succès**
Comment établir un projet de mandat en cohérence avec la situation actuelle et future du territoire en conjuguant les ambitions de développement avec les ressources financières disponibles
- ☛ **Restauration scolaire**
Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mieux appréhender la faisabilité de vos projets liés à la restauration scolaire
Définir le mode de fonctionnement le mieux adapté pour gérer le service de restauration scolaire
- ☛ **La relation école /commune**
Après la réforme des rythmes scolaires un temps pour comprendre ce qui fait la relation école/commune et, à travers vos expériences, ce qui fait vos réussites et vos difficultés.
Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mieux appréhender la faisabilité de vos projets liés à la construction, reconstruction de l'école de votre commune.

Contact
PRO-CONSEIL
14 place de l'union
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél fixe 09 65 17 26 81
Tél mobile : 06 21 33 57 67
N°INSEE
32710650600048- 7022Z

Mail :
pro-conseil0467@orange.fr

Site Internet
www.pro-conseils@orange.fr

Membre fondateur de l'association
alliance projets & territoires
des compétences au service des territoires

Copyright



PRO CONSEIL
Consultant formateur

Formation

Membre fondateur de l'association
alliance projets & territoires
des compétences au service des territoires

Evolution des coopérations intercommunales

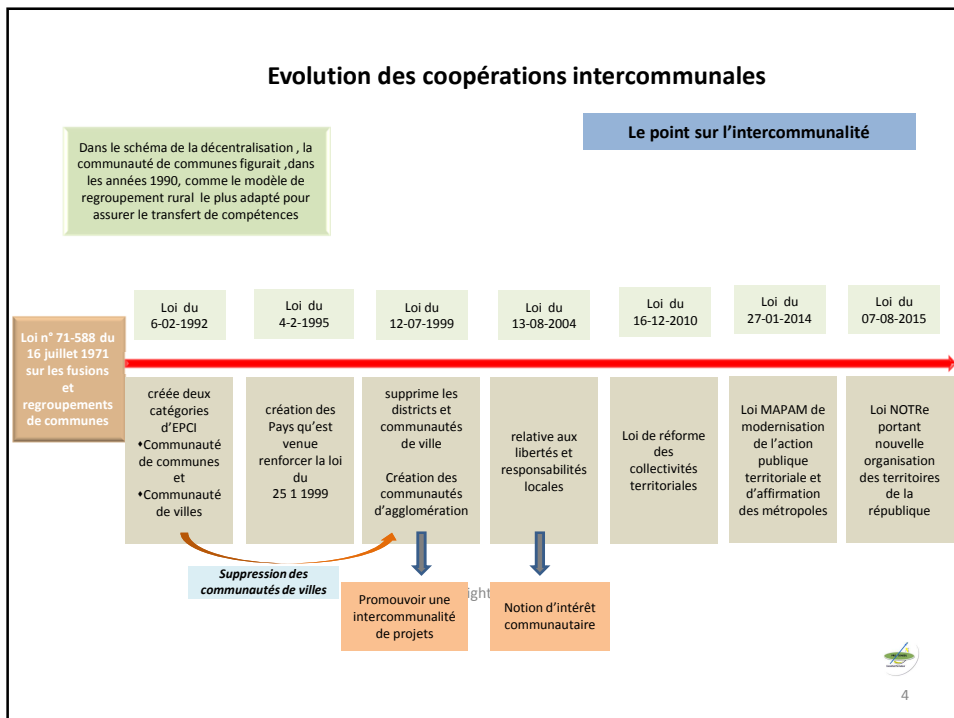
Copyright

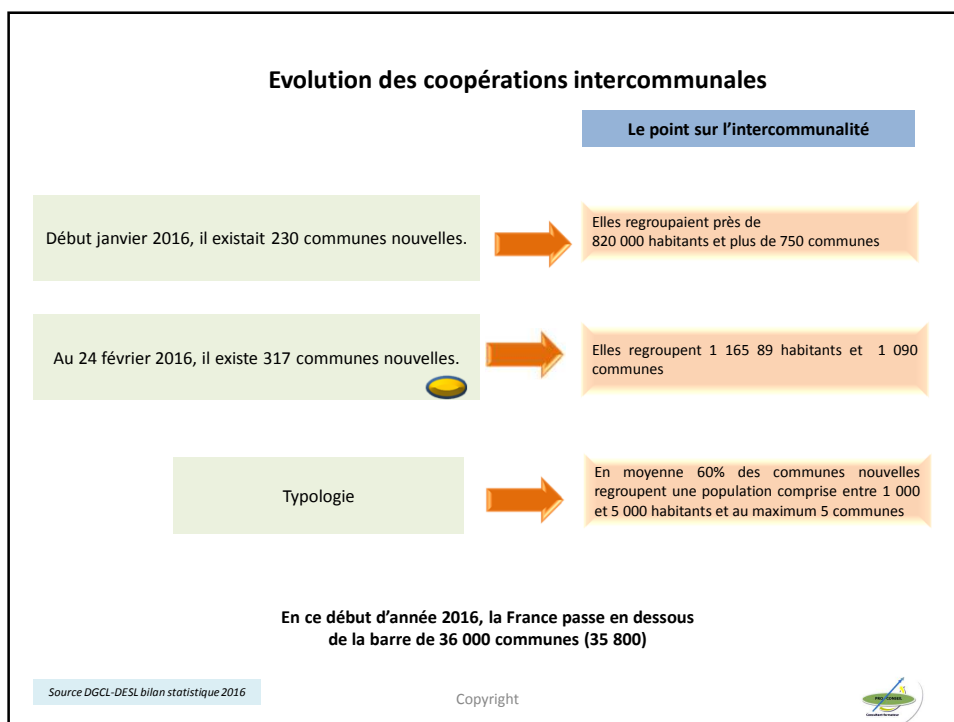
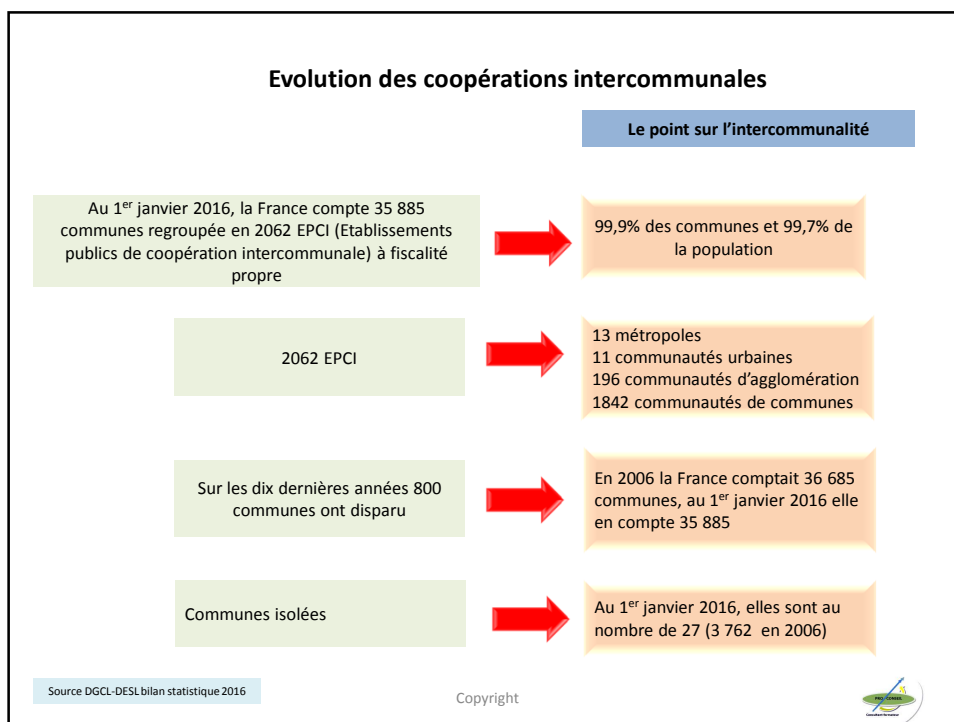
Sommaire

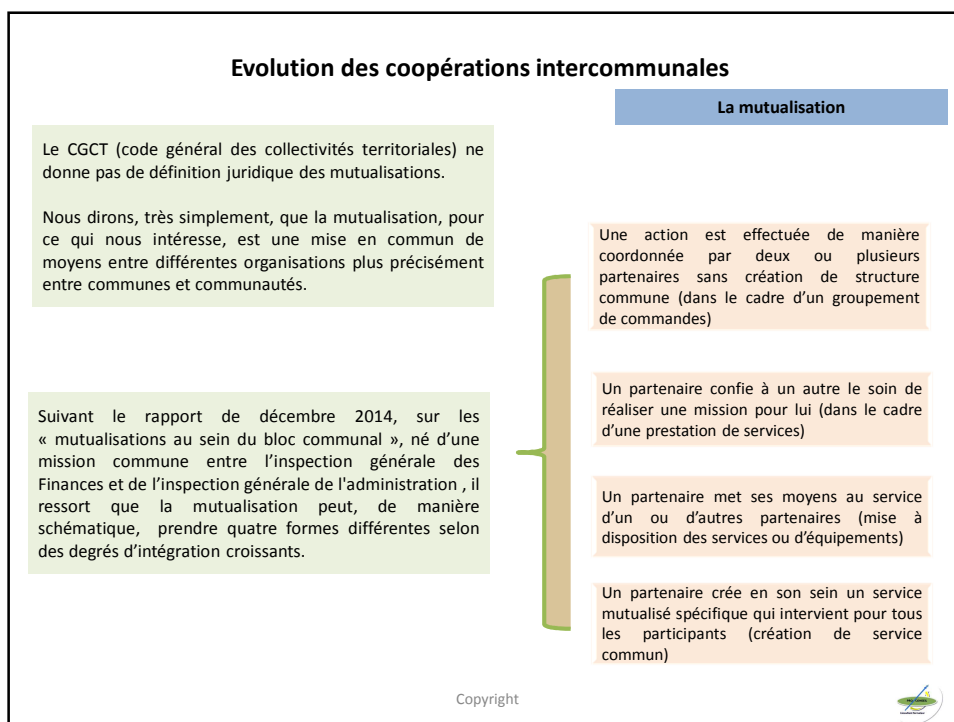
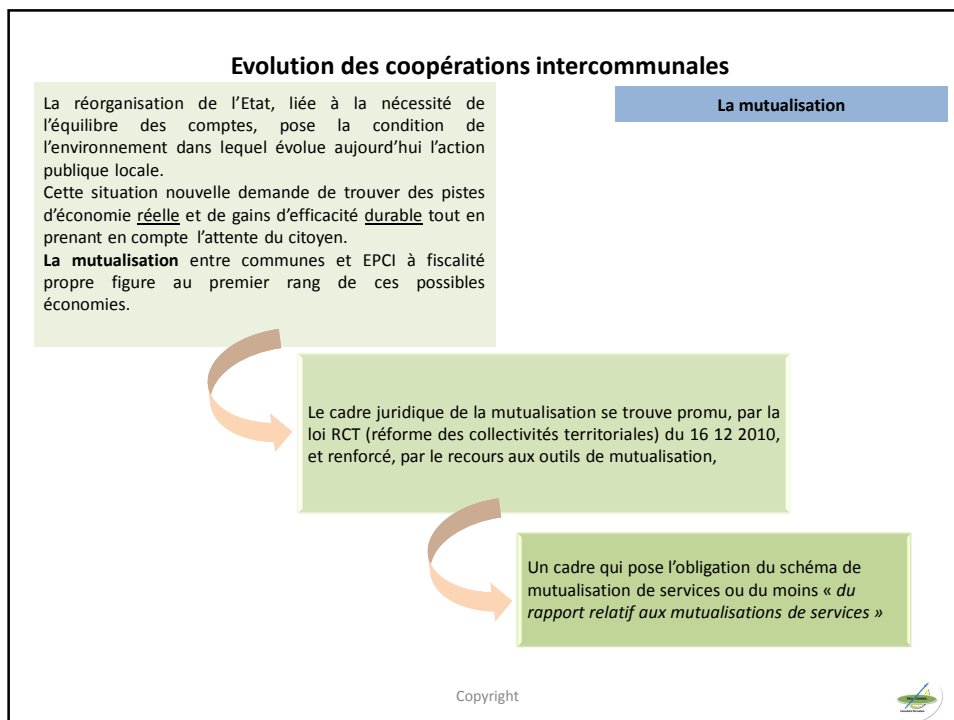
- Le point sur l'intercommunalité
- Mutualisation
 - ♦ Une définition
 - ♦ Qui mutualise et avec qui ?
 - ♦ Qui mutualise quoi et avec qui ?
 - ♦ La mutualisation le résultat d'un choix politique
 - ♦ Retours d'expériences avec la salle
- Schéma de mutualisation
 - ♦ Retours d'expériences avec la salle
- Transferts de compétences
 - ♦ Les compétences générales de la commune
 - ♦ Les compétences de la communauté
- ⇒ La CLECT
 - ♦ Les attributions de compensation
 - ♦ Le coefficient d'intégration fiscale
 - ♦ Le pacte financier et fiscal
 - ♦ Retours d'expériences avec la salle
- Commune nouvelle
 - ♦ La gouvernance
 - ♦ Charte fondatrice
 - ♦ Les aspects financiers
 - ♦ Retours d'expériences avec la salle
- Communauté de communes élargie
 - ♦ La loi NOTRe

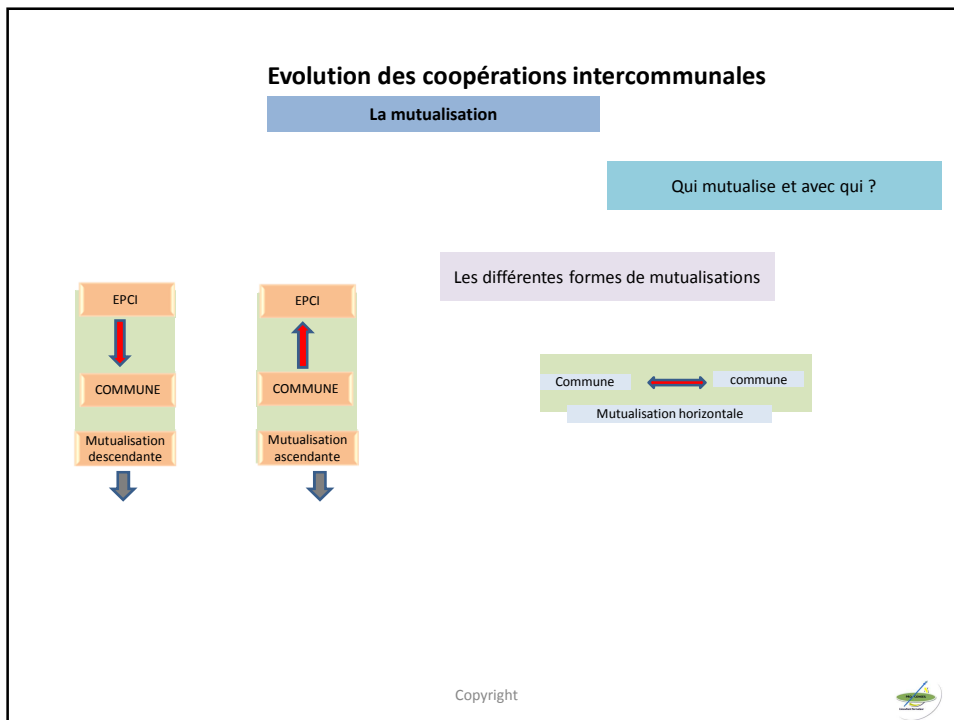
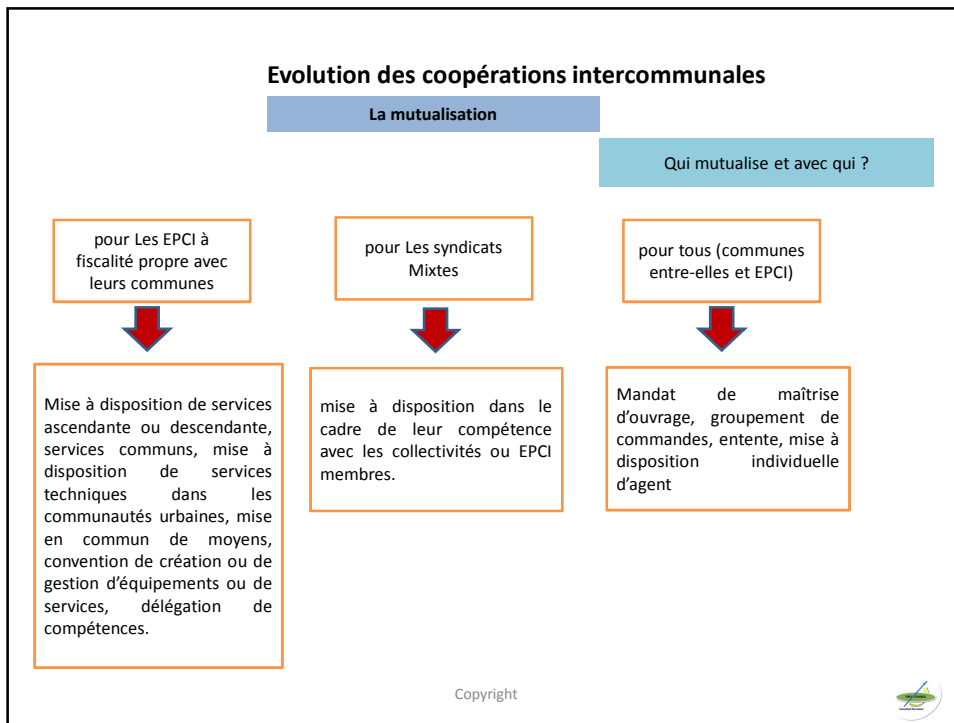


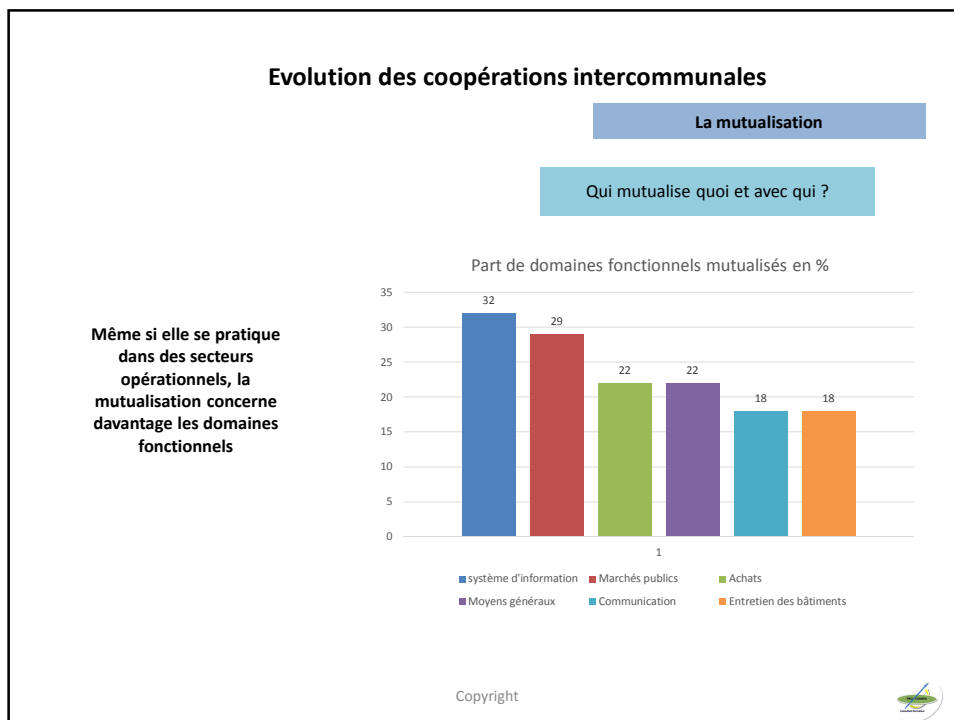
Copyright 











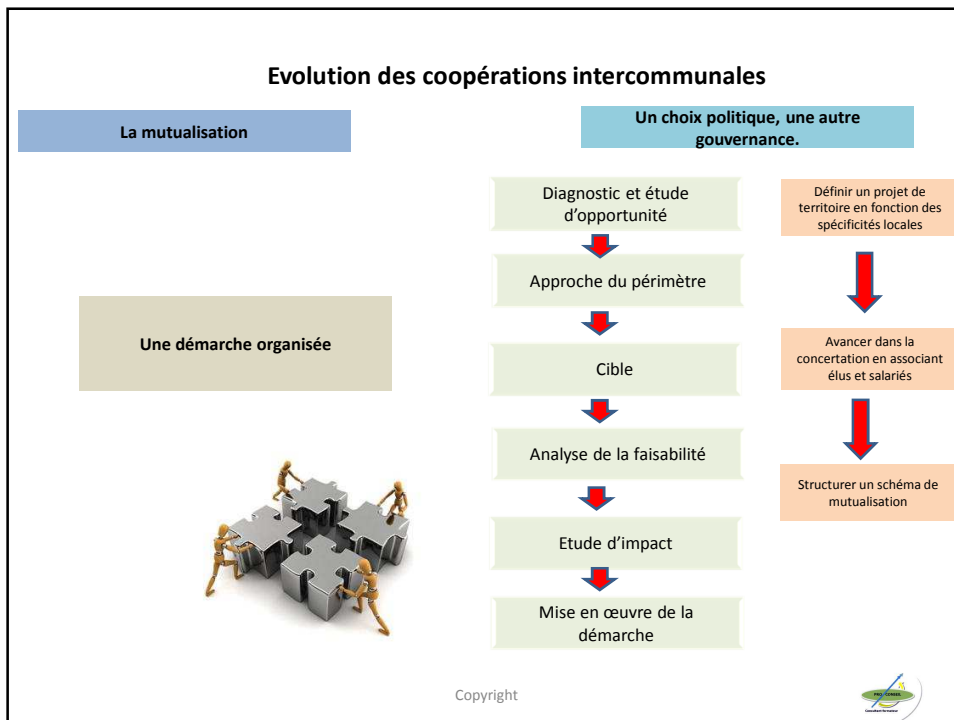
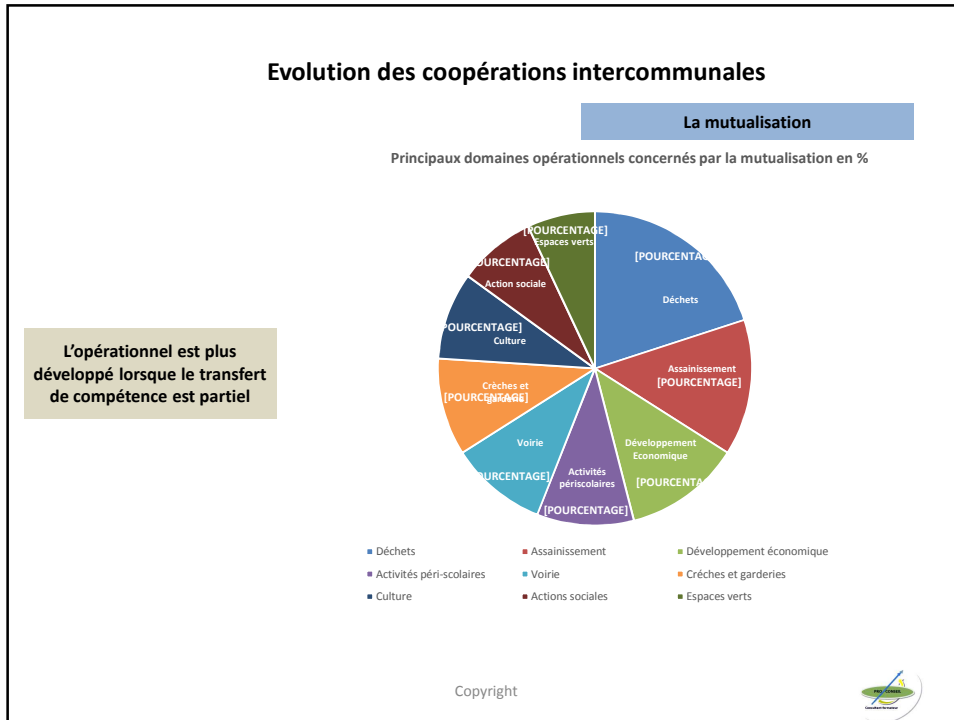
Evolution des coopérations intercommunales

La mutualisation

Services fonctionnels

A défaut d'une définition juridique, celle applicable aux services fonctionnels des départements et régions pourrait être retenue : « **des services administratifs ou techniques concourant à l'exercice des compétences des collectivités intéressées sans être directement rattachés à ces compétences** » (article L. 5111-1-1 du CGCT). En vertu de l'article L. 5211-4-2 du CGCT, ces services, également appelés « **services supports** », ne peuvent être mutualisés, entre communes et communauté, uniquement via la création de services communs.

Copyright



Evolution des coopérations intercommunales

La mutualisation

Indépendamment du cadre réglementaire la mutualisation résulte d'un choix politique lié à la vision d'un territoire nouveau et au souci de répondre à la demande de proximité du citoyen.

un choix politique, une autre gouvernance.

Ce choix ou cette autre forme de gouvernance implique un travail plus « collaboratif » avec les conseillers municipaux et les personnels



Des outils pour une [gouvernance](#)

Copyright



Evolution des coopérations intercommunales

La mutualisation

Cadre juridique en vigueur

Le Périmètre	Au sein d'un même bloc intercommunal regroupant un EPCI, ses communes et leurs établissements			Avec des acteurs extérieurs à ce bloc	
	Deux communes ou plus du même EPCI et leurs établissements	Un EPCI et toutes ou partie de ses communes	Deux communes ou plus d'EPCI distincts	Deux EPCI ou plus	Un EPCI et un syndicat ou EP
Mise à disposition individuelle	x	x	x	x	x
Mise à disposition de service		x			x
Service commun		x			
Mise en commun de moyens		x			
Création ou gestion d'équipements ou de services		x		x(pour CU et CA)	x(pour CU et CA)
Entente	x		x		
Groupement de commandes	x	x	x	x	x

Source : Mission IGA-IGF

Copyright




Evolution des coopérations intercommunales

La mutualisation

Outils de mutualisation et cadre [réglementaire](#)

Des exemples [d'activité](#)

Copyright




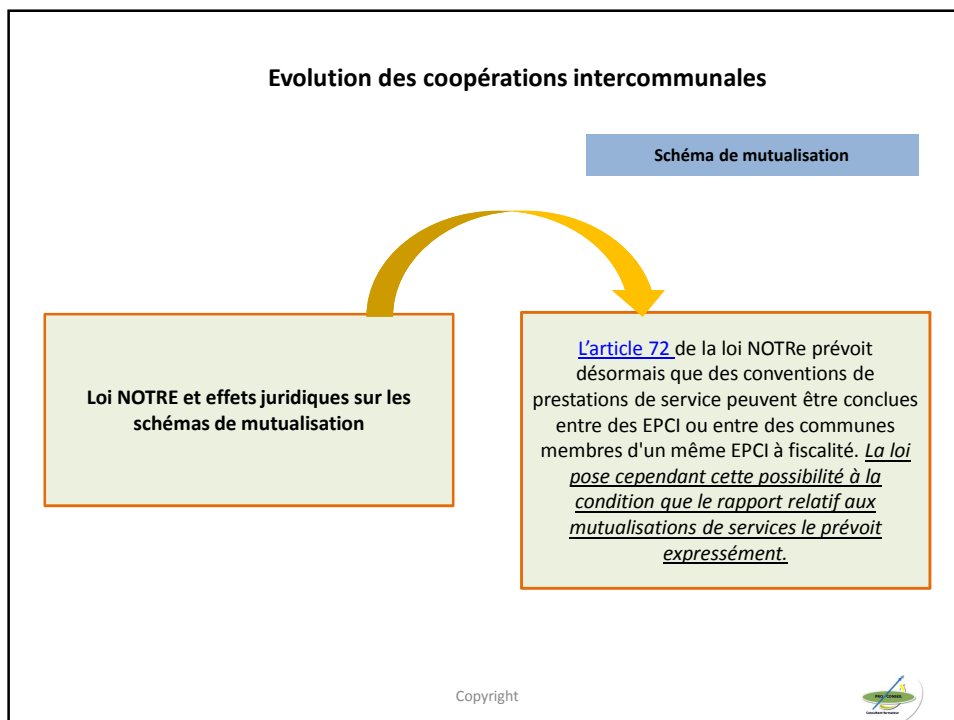
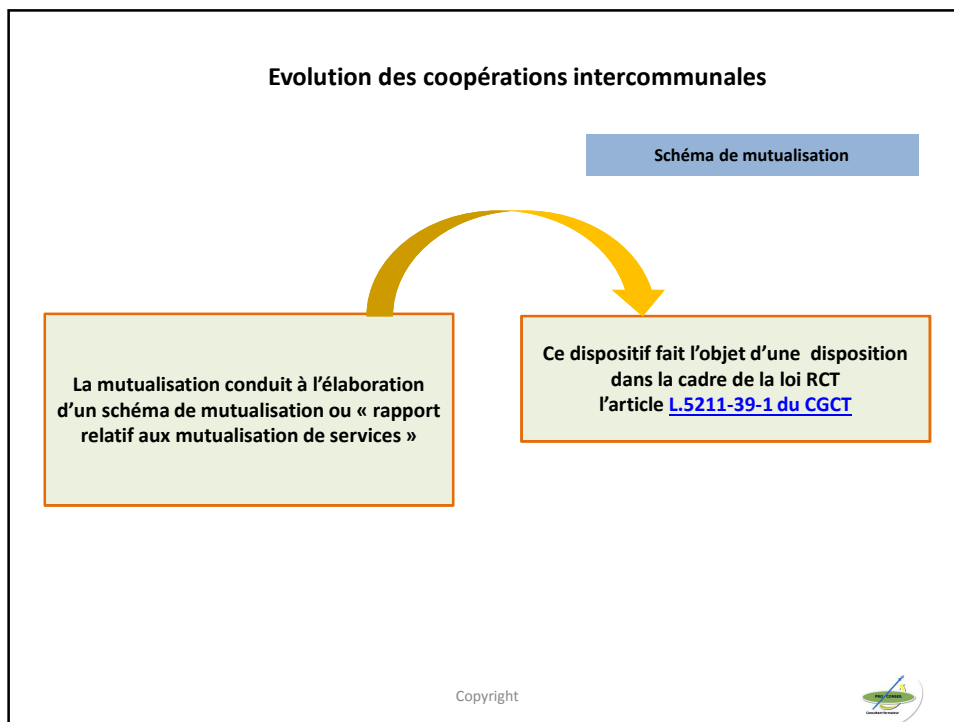
Evolution des coopérations intercommunales

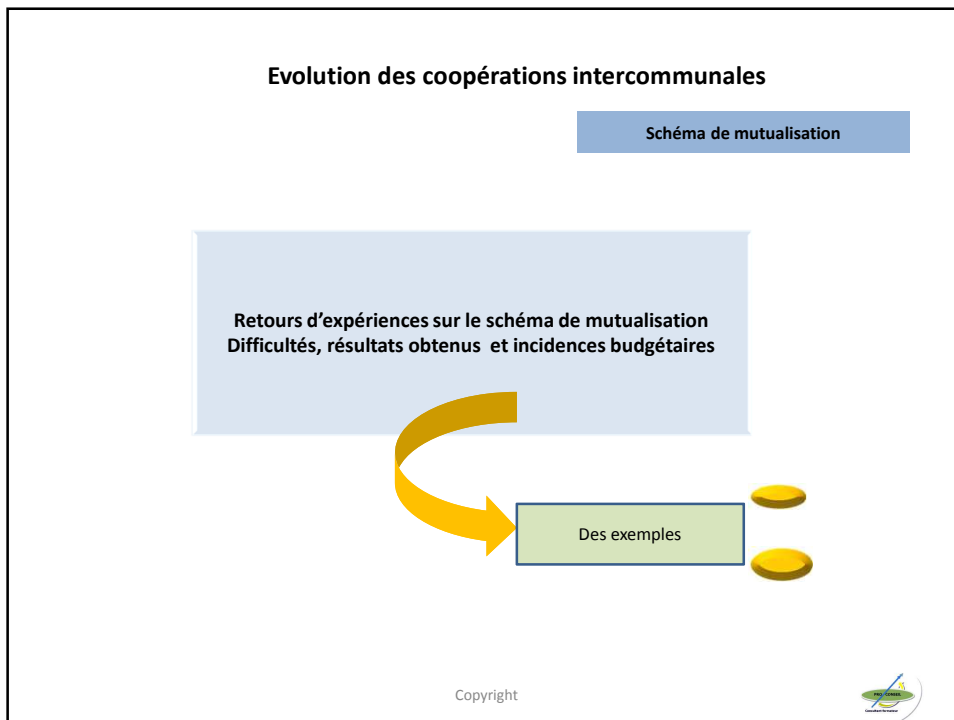
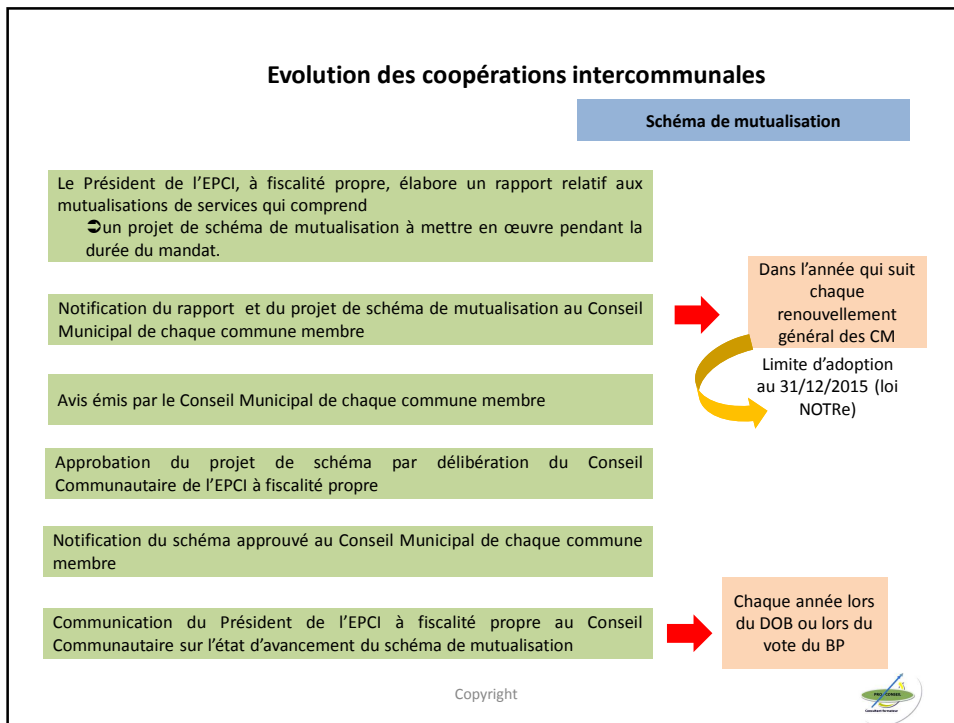
La mutualisation

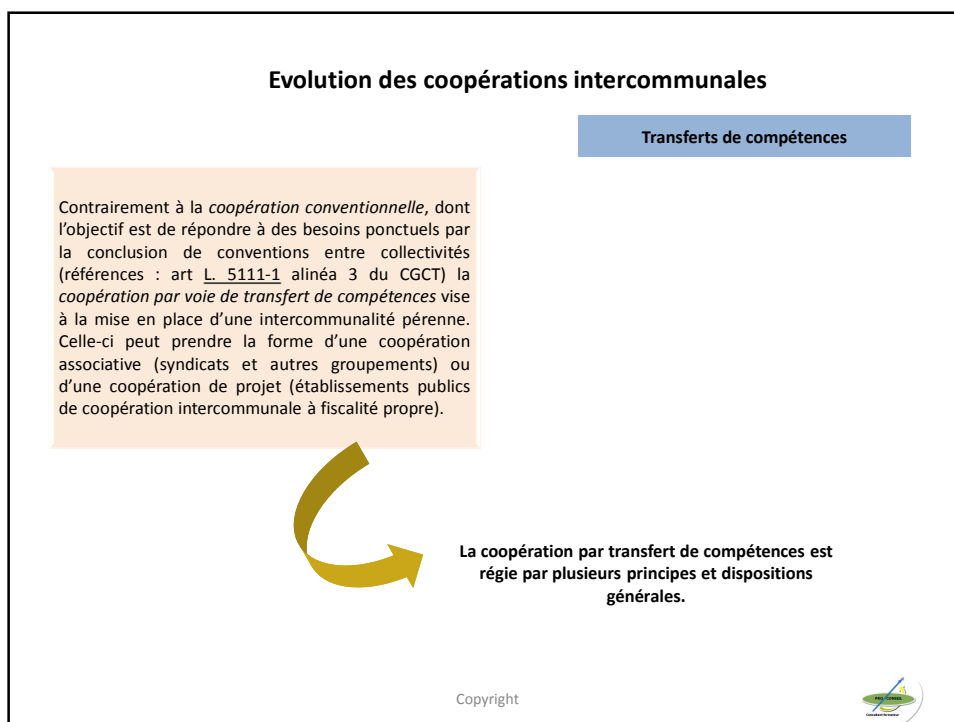
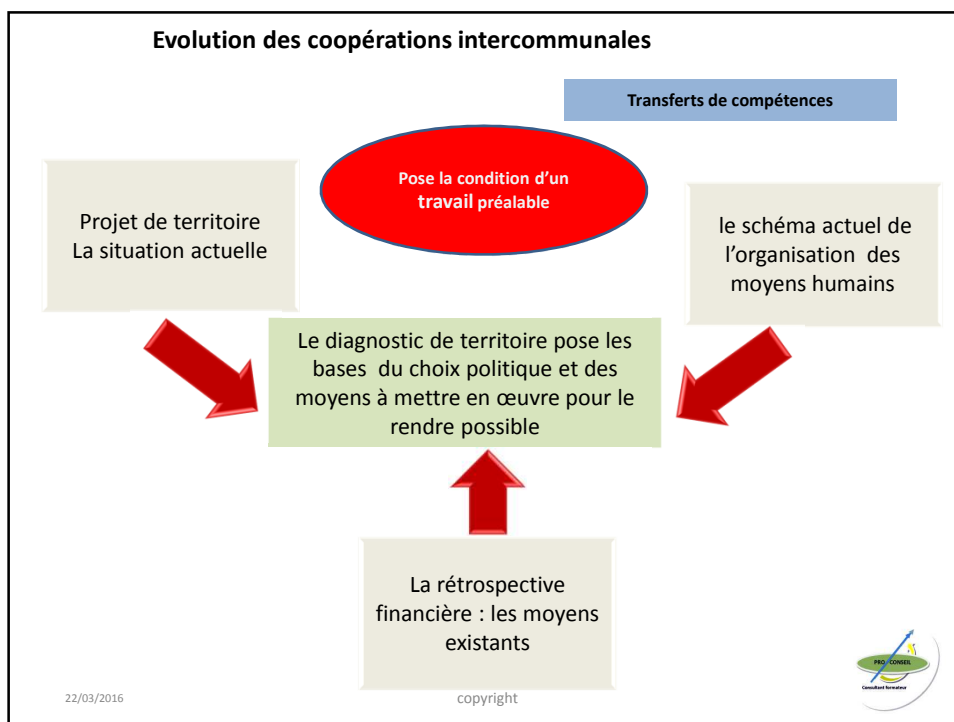
Retours d'expériences de mutualisation
Difficultés, résultats obtenus et incidences budgétaires

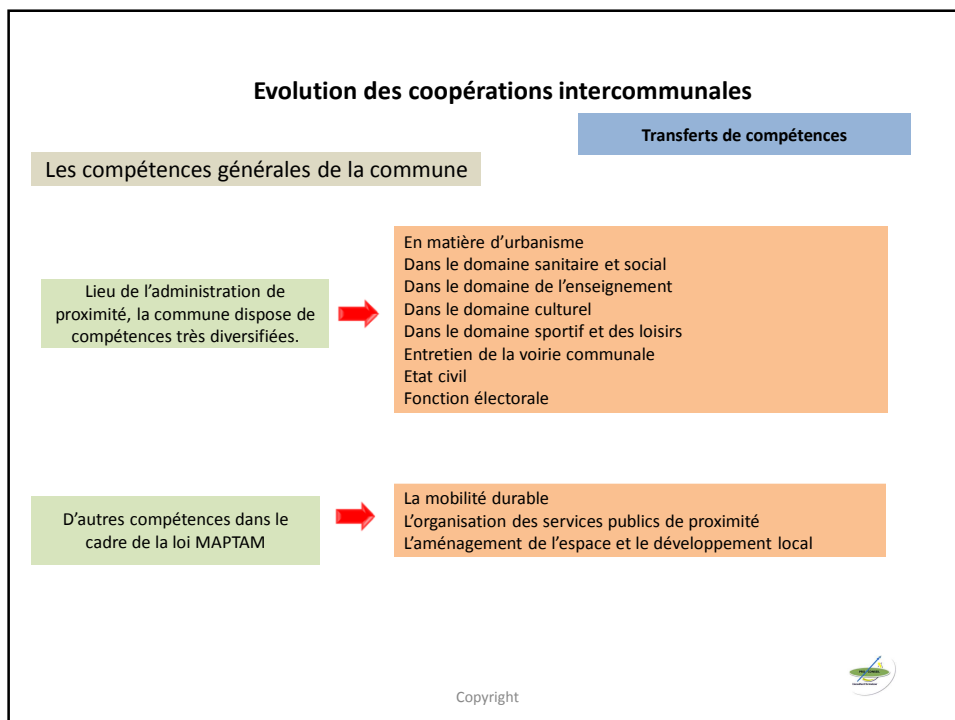
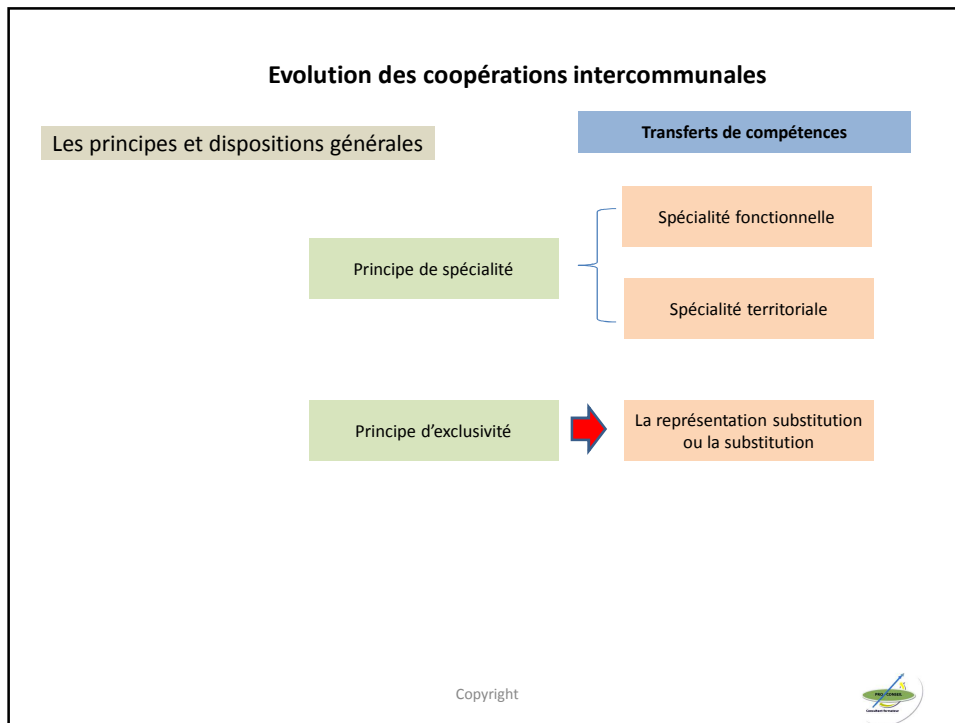
Copyright











Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

Communauté de communes	
les compétences	
7 compétences obligatoires à exercer à terme	
1 - Aménagement de l'espace	Dont PLUI sauf opposition des communes
2 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté	S'y ajoute: la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, zones d'activités touristiques d'ici le 01/01/2017
3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	
4 - Collecte et traitement des déchets	d'ici le 01/01/2017
5 - Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)	d'ici le 01/01/2018
6 - Assainissement	à compter du 01/01/2020
7 - Eau	à compter du 01/01/2020

Copyright



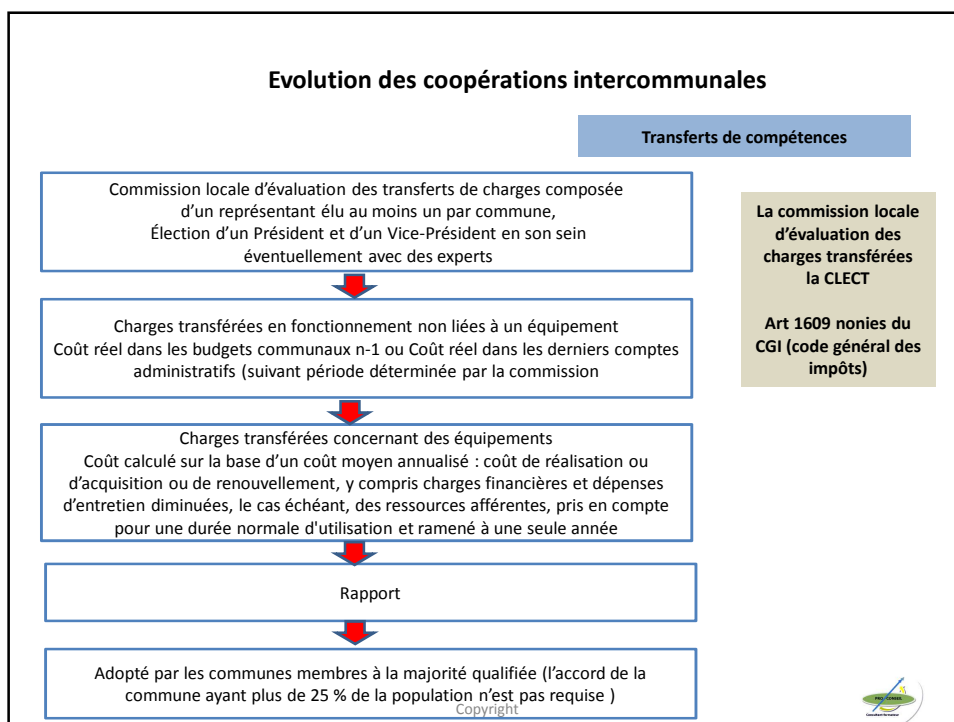
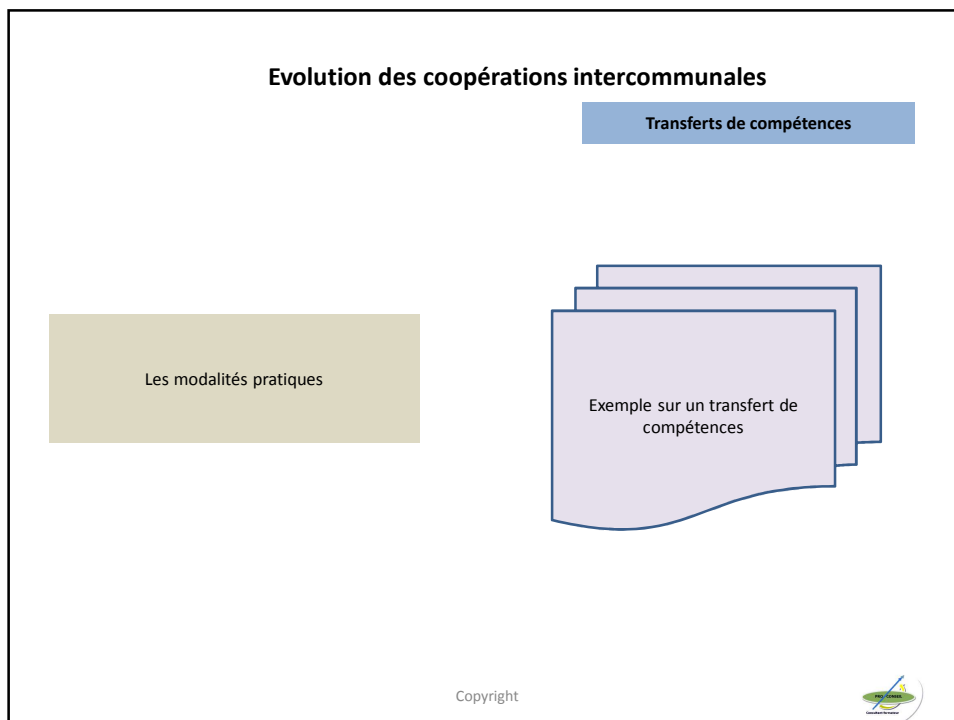
Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

Communauté de communes	
Les compétences	
3 compétences parmi les 9 compétences optionnelles	
1 - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	
2 - Politique du logement et du cadre de vie	
3 - Création, aménagement et entretien de la voirie	
4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.	
5 - Action sociale d'intérêt communautaire pouvant être confiée en tout ou partie à un CIAS (centre intercommunal d'action sociale)	
6 - Création et gestion des maisons de services publiques (d'ici 01/01/2017)	
7 - Assainissement jusqu'au 01/01/2020	
8 - Eau jusqu'au 01/01/2020	
9 - Politique de la ville (s'il y a un contrat de ville)	

Copyright





Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

Les attributions de compensation

La communauté reverse aux communes membres le montant de leur CET perçu l'année précédente, diminué des charges transférées. Les « AC » sont des flux de dépenses ou de recettes obligatoires pour les communes et communauté.

- Elles sont versées chaque année par douzième, tant que la communauté garde la FPU
- Elles sont non indexées mais modifiables dans des conditions précises définies par la loi, leur calcul est fixé par la loi, qui prévoit les cas particuliers.
- Elles peuvent être négatives (l'EPCI peut alors demander à la commune un versement).
- Elles sont recalculées à chaque nouveau transfert de compétences et de charges en respectant la procédure d'évaluation des charges et de validation du rapport de la CLECT par les communes.

Les AC sont différentes des dotations de solidarité communautaires (facultatives sauf dans certains cas pour les CU).

CGI art 1609 nonies

Copyright



Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

Principe : maintien des équilibres budgétaires des communes et de la communauté, lors de l'adoption de la FPU et à chaque transfert de compétences et de charges des EPCI en FPU

Les attributions de compensation

Total des ressources de fiscalité professionnelle unique perçues l'année n-1 et transférées de la commune à la Communauté

moins

Total des charges transférées par la commune à la communauté

=

L'attribution de compensation

La loi donne la liste précise des ressources de fiscalité professionnelle à prendre en compte avec les cas particuliers (fusion, adhésion, syndicats).

Par contre, l'évaluation des charges requiert une analyse minutieuse propre à chaque situation, demandant une connaissance et une expertise locale spécifique. Elle doit être partagée par tous.

Copyright

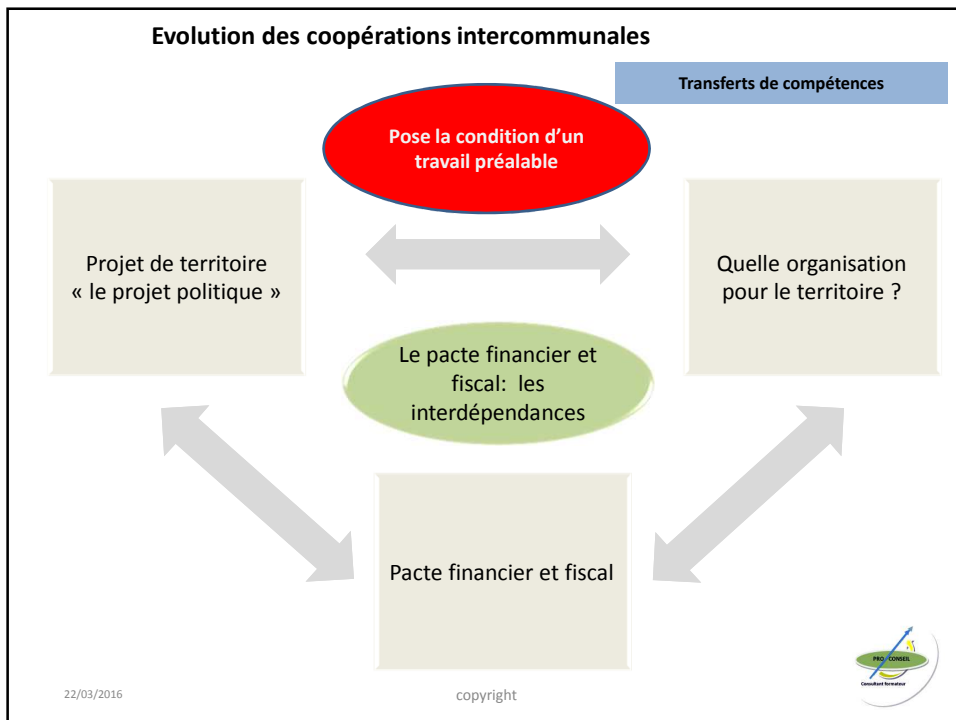



Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

L'Impact des attributions de compensations dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Copyright




Evolution des coopérations intercommunales

Transferts de compétences

Retours d'expériences sur transferts de compétences
Difficultés, résultats obtenus et incidences budgétaires

Copyright



Evolution des coopérations intercommunales

Communes nouvelles

Une commune nouvelle de quoi s'agit-il ?

C'est une commune

Qui peut être faite

De la transformation d'un EPCI


Du regroupement de plusieurs communes

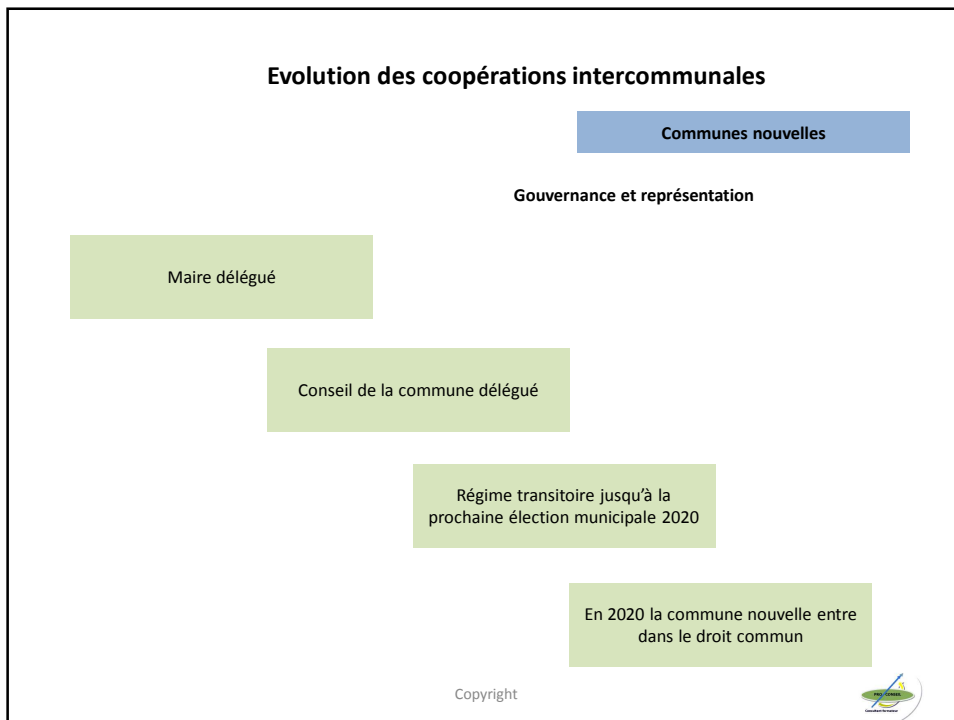
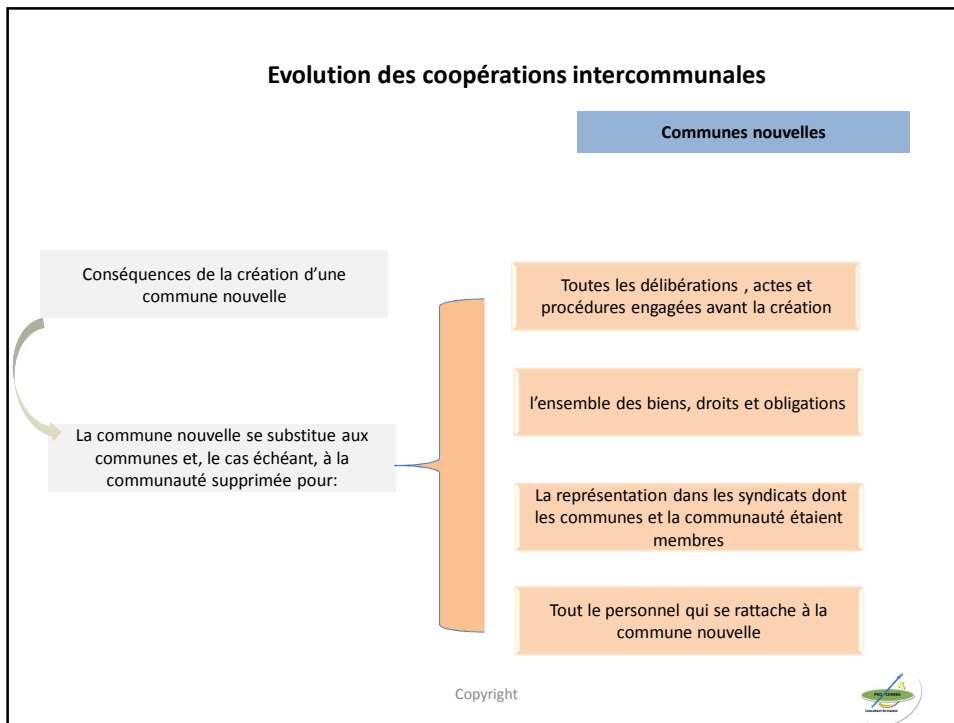
Qui dispose de la clause générale de compétences

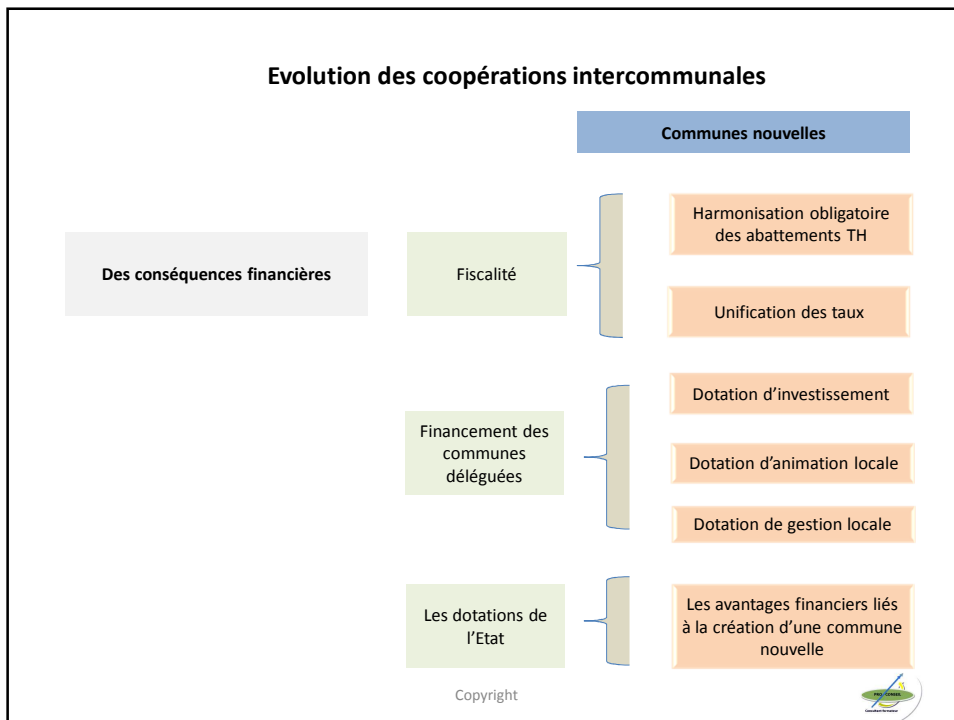
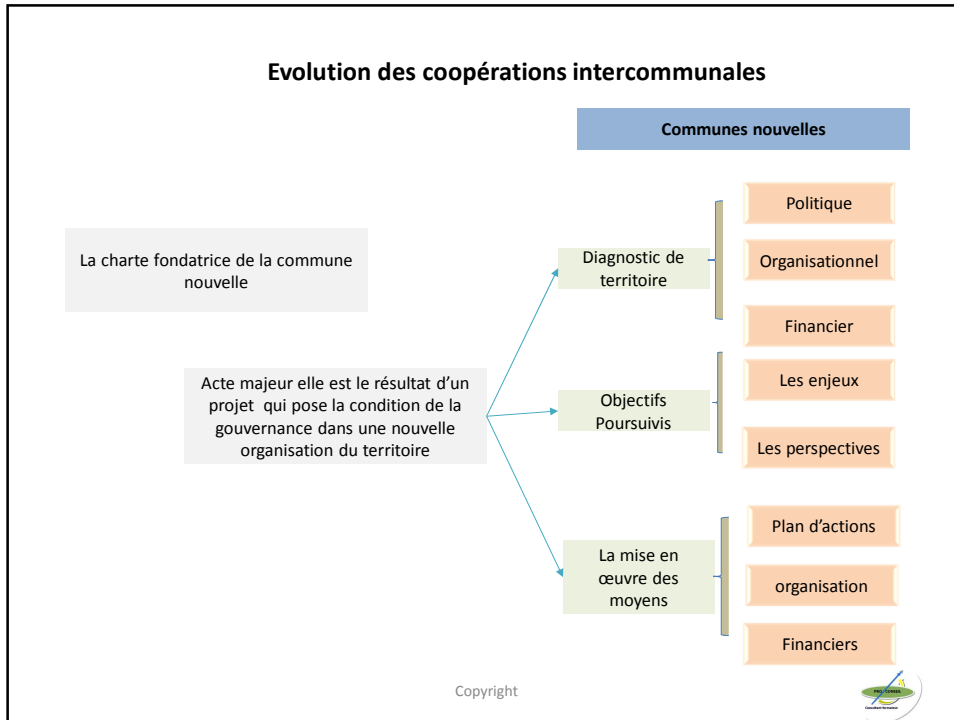
Qui est soumise aux droits et obligations de toutes les communes

Qui bénéficie d'une fiscalité directe locale et d'une DGF

Copyright







Evolution des coopérations intercommunales

Communes nouvelles

Retours d'expériences sur la création de communes nouvelles

Copyright



Evolution des coopérations intercommunales


Communauté de communes élargie

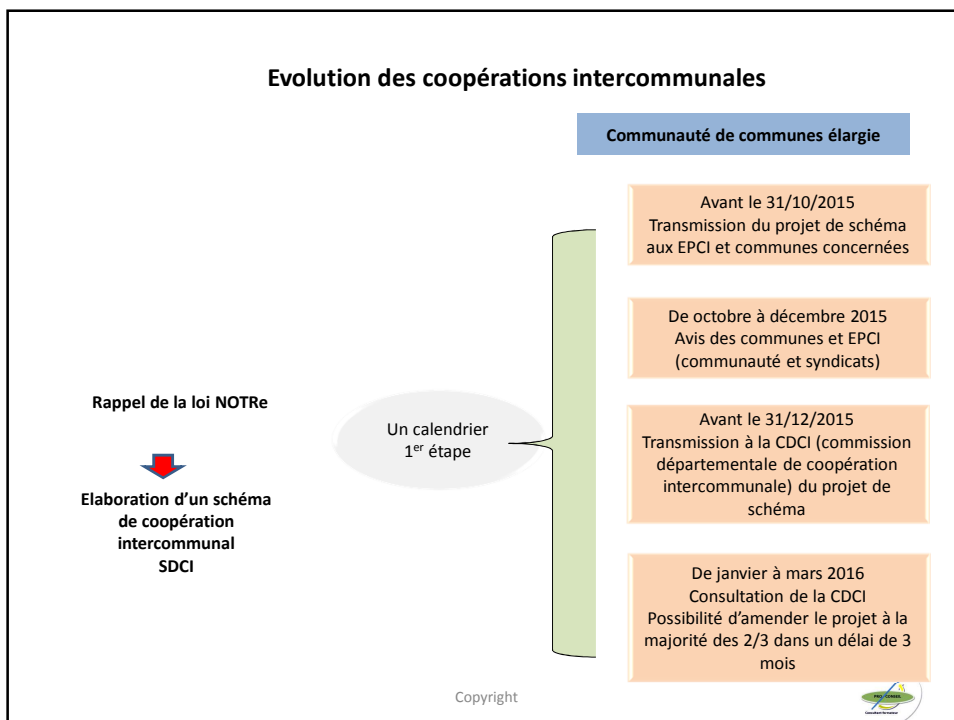
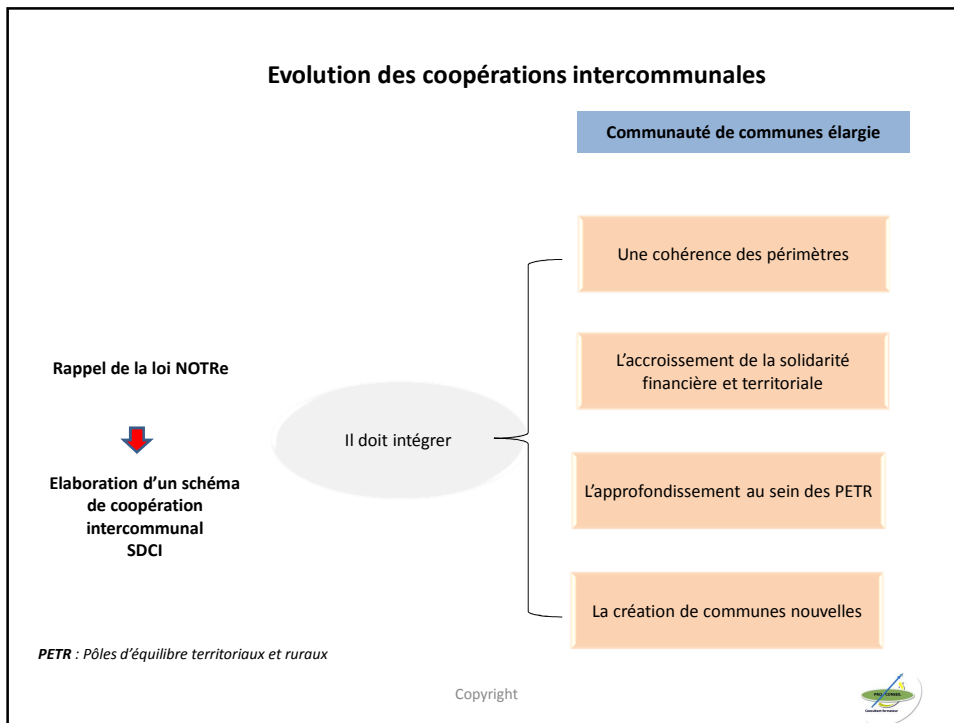
Rappel de la loi NOTRe

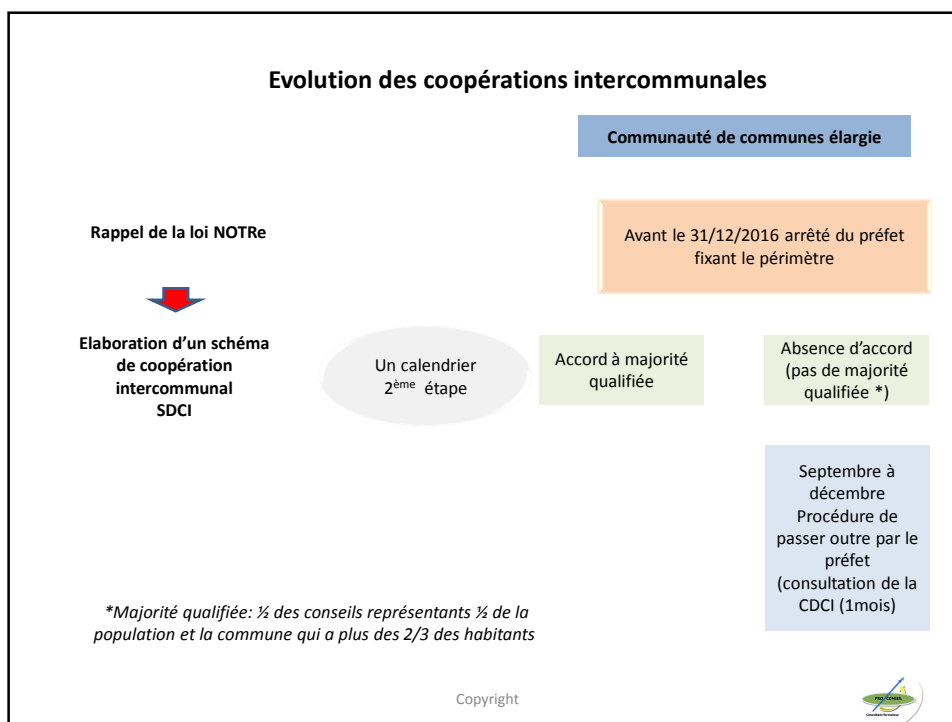
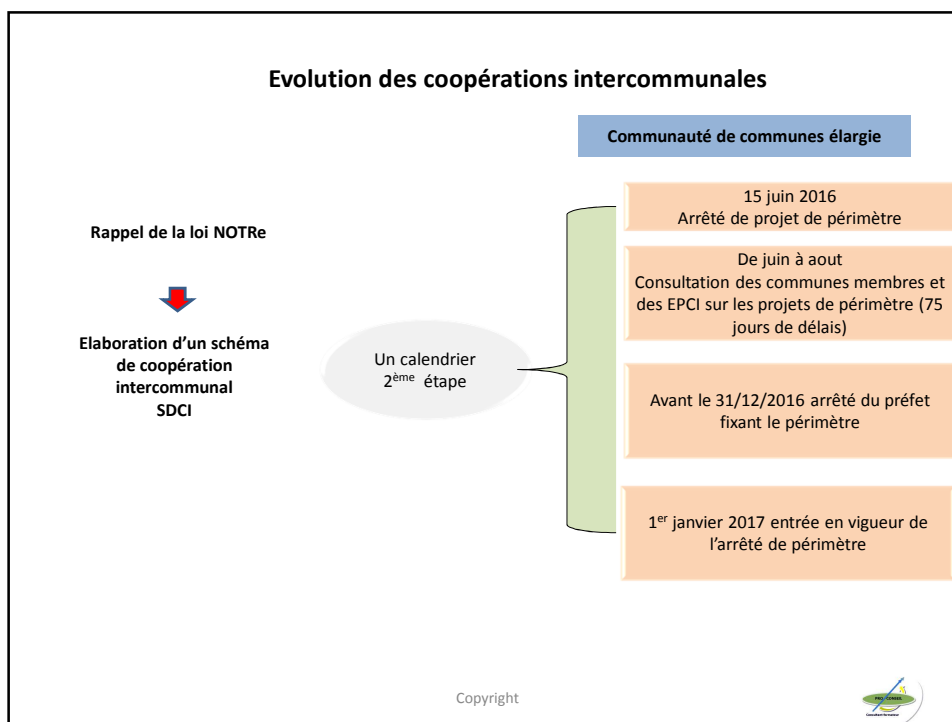
- Un nouveau schéma de coopération intercommunal
- Vers de nouvelles fusions
- Réduction du nombre de syndicats
- Mutualisation
- Amélioration du dispositif de fusion

- Échéance 31/12/2016 (sauf dérogation préfet 15/06/2016)
- 15 000 habitants minimum
- Exception zone de montagne, faible densité, îles, communautés fusionnées depuis 2012 avec une population +12 000 habitants
- Durée d'harmonisation des compétences allongées

Copyright







Evolution des coopérations intercommunales

Je vous remercie pour votre participation et je reste à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de la gestion de vos projets et de votre budget

Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de la gestion de vos projets et de votre budget



Copyright